

BROCHURE PATIENT POUR LE TRAITEMENT PAR OZURDEX[®]

(implant intravitréen de 0,7 mg de dexaméthasone avec applicateur)

VOTRE TRAITEMENT AVEC OZURDEX®

- Votre médecin vous a prescrit un traitement par OZURDEX® car vous souffrez d'une des trois affections suivantes :
 - Une baisse de la vision due à un oedème maculaire diabétique (OMD), un gonflement de la membrane photosensible située au fond de l'œil appelée « macula »,
 - Occlusion veineuse rétinienne entraînant un gonflement et de l'inflammation dans la zone de la rétine qu'on appelle la macula,
 - Uvéite non-infectieuse, une inflammation qui atteint l'arrière de l'œil.

- OZURDEX® est un médicament anti-inflammatoire à base de dexaméthasone, sous forme d'implant à libération prolongée (d'environ 0,46 mm de diamètre et de 6 mm de long) qui est injecté directement dans l'œil à l'aide d'un applicateur spécialement conçu à cet usage.

COMMENT SE DÉROULERA MON TRAITEMENT ?

- Comment dois-je me préparer pour mon traitement ?

Avant votre traitement par OZURDEX®, votre médecin vous demandera de mettre des gouttes antibiotiques dans votre œil 3 jours avant l'injection. Ce traitement antibiotique doit être poursuivi pendant 3 jours après l'injection.

- Le jour de l'injection :

Présentez-vous pour l'injection en ayant pris une douche et effectué un shampoing. Ne vous maquillez pas les yeux ni la peau.

Pour vous préparer au traitement, le médecin ou l'équipe médicale peut :

 - Nettoyer votre œil et administrer des gouttes de collyre antibactérien pour éviter toute infection,
 - Couvrir votre œil avec un tissu spécial,
 - Endormir votre œil avec un anesthésique afin que vous ne ressentiez pas de douleur,
 - Utiliser un instrument pour maintenir votre œil ouvert.

Le médecin utilisera par la suite un applicateur pour injecter le médicament dans votre œil, au travers du blanc de votre œil. Il se peut que vous entendiez un "clic" pendant l'injection mais également que vous ressentiez une légère pression sur l'œil.

Votre médecin réalisera ensuite des tests ophtalmologiques de routine pour confirmer que le médicament a bien été administré.

QUE SE PASSERA-T-IL APRÈS MON TRAITEMENT PAR OZURDEX® ?

- Après le traitement, votre médecin réalisera quelques tests ophtalmologiques afin d'évaluer si votre injection s'est bien déroulée.
Votre médecin contrôlera toute augmentation de la tension oculaire qui peut nécessiter l'utilisation de collyres pendant une certaine période.

- Comme tous les médicaments, OZURDEX® peut provoquer des effets indésirables, mais qui ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Des effets indésirables pourraient survenir immédiatement après le traitement incluant une gêne oculaire, des saignements à la surface de l'œil, des saignements à l'intérieur de l'œil et une vision floue.

Après l'injection, votre vision pourrait devenir trouble pendant un jour environ. Vous pourriez avoir des corps flottants ou des taches devant les yeux, ces manifestations sont normales et doivent disparaître avec le temps. Si elles ne disparaissent pas ou si elles s'aggravent, prévenez votre médecin.

Il est déconseillé de conduire ou de manipuler des outils ou machines jusqu'à ce que vous ayez retrouvé une vision normale.

Vous trouverez dans la notice, une liste détaillée des effets indésirables susceptibles d'être liés au traitement par OZURDEX®. La notice d'OZURDEX® est insérée à la fin de cette brochure sous format QR code.

- **Prévenez IMMÉDIATEMENT l'ophtalmologiste qui a pratiqué l'injection, ou un autre ophtalmologiste ou un service d'urgence (SAMU : 15 ; Service d'urgence : 112) si vous ressentez à n'importe quel moment l'un des symptômes suivants :**

- Altération de la vision après l'injection,
- Vision trouble qui persiste plus d'un jour après l'injection,
- Douleur ou gêne dans ou autour de l'œil,
- Rougeur dans l'œil qui continue de s'aggraver,
- Augmentation des corps flottants ou des taches devant les yeux,
- Sécrétion oculaire.

Toute modification brutale de votre vision doit vous faire consulter rapidement. Dans ce cas n'attendez pas votre prochain rendez-vous, consultez immédiatement votre ophtalmologiste

Une liste de numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence vous sera communiquée par votre ophtalmologiste

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr>. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Une clé USB permettant d'accéder à la version audio de cette brochure vous est également fournie.

Pour accéder à la notice OZURDEX® en version texte et audio, suivez ce lien ou ce QR-Code :

https://www.handicapzero.org/cdl/fs/sante/notices-de-medicaments/fiche-detaillee-dune-notice?tx_hdczpharmabaille_pharmabaillefront%5Buid%5D=29887&sword_list%5B0%5D=ozurdex&no_cache=1



Pour plus d'informations, veuillez consulter la base de données publique du médicament en suivant ce lien ou ce QR code.

<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/extrait.php?specid=67392081>

